



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/23-989-201 du 27/11/2023

APPEL A CANDIDATURES - INSPECTEUR SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ISST)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : M. LAZZERINI - Directeur des Relations et Ressources Humaines - ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Le poste d'Inspecteur Santé Sécurité au Travail du rectorat de l'académie d'Aix
Marseille est vacant au 1^{er} janvier 2024.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources
Humaines*

Poste d'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

Intitulé recruteur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Organisme de rattachement : Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille

Rattaché administrativement au recteur d'académie

Rattaché fonctionnellement à l'IGÉSR

Localisation : Rectorat de l'académie d'Aix Marseille + déplacements dans l'ensemble des établissements et services de l'académie

Date de disponibilité : Poste vacant au 1^{er} janvier 2024

Statut du poste : Fonctionnaire – Non ouvert aux contractuels

Intitulé : Inspecteur santé et sécurité au travail de l'académie d'Aix-Marseille

Indemnitaires : Groupe 1 (Se reporter au Bulletin Académique n°976 du 17/07/2023 relatif à l'exercice de fonctions en qualité de chargé de mission à temps plein)

Descriptif du poste

L'ISST contrôle l'application de la réglementation pour les domaines de la santé et de la sécurité, il conseille et formule des propositions pour sa mise en œuvre et son respect, participe aux projets et aux demandes des services dans le domaine de la prévention. Il veille globalement au respect des règles d'hygiène, de protection de la santé et de la sécurité des agents dans leur travail, définies par le décret 82-453 du 28 mai 1982, modifié et par la partie IV du code du travail.

Il propose toute mesure lui paraissant de nature à améliorer la santé, l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.

Dans un souci de cohérence et d'appréhension globale de ce domaine, ses missions sont articulées avec les compétences des autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail (médecins du travail, conseiller académique de prévention, ...). Il a compétence sur l'ensemble des services et établissements publics implantés dans le ressort de l'académie. Pour accomplir ses missions, l'ISST a droit d'accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter.

Un engagement pour une durée minimale de 3 ans est attendu.

Activités principales

Les principales missions sont les suivantes :

- Contrôle de l'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans les écoles, les établissements et les services, et propositions de mesures de prévention ;
- Expertise réglementaire et technique et conseil de l'autorité académique sur les questions relatives à la santé et la sécurité au travail ;
- Participation aux travaux des formations spécialisées des comités sociaux d'administration académique et départementaux ;
- Participation à l'animation des réseaux des acteurs opérationnels de prévention, en lien avec le conseiller de prévention académique et les conseillers de préventions départementaux ;
- Participation aux formations à la santé et la sécurité au travail.

Ces missions sont définies par le décret n°82-453 du 28 mai 1982.

Profil du candidat

Une expérience des fonctions d'ISST ou d'ingénieur en prévention des risques serait appréciée.
Le candidat doit posséder le niveau de formation requis ou s'engager à suivre la formation obligatoire dès sa prise de poste (formation statutaire interministérielle des ISST).

Compétences

Connaître la réglementation du domaine santé et sécurité au travail
Connaître l'organisation de la santé et sécurité au travail dans la fonction publique de l'Etat et dans l'éducation nationale
Connaître les techniques d'analyse de risques et d'analyse des accidents
Connaître les techniques de retour d'expérience (accidents du travail)
Connaître les techniques de contrôle, d'enquête et d'audit
Savoir conseiller et aider à la décision
Savoir établir un diagnostic et un plan d'activités
Savoir réaliser une inspection
Savoir rédiger des rapports d'inspection, des rapports d'audit, etc...
Savoir rendre compte (notamment : rapport de visite, rapport d'activité)
Savoir formuler des préconisations adaptées et opérationnelles

Savoir être

Sens relationnel
Sens de l'organisation
Aptitude au travail en équipe
Discrétion
Rigueur / fiabilité
Capacité de conviction.

Personnes à contacter

Monsieur David LAZZERINI, Secrétaire générale adjoint-DRRH, tel : 04 42 91 70 50, mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Rectorat d'Aix-Marseille
Secrétariat général
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 1
FRANCE

Description : Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir dans les trois semaines qui suivent la publication, par voie hiérarchique, à Monsieur le recteur de l'académie d'Aix-Marseille (Rectorat – secrétariat général – place Lucien Paye – 13621 Aix en Provence cedex 1).